

Comment mettre les cartes du mort ?

Par Micheline Chaoul

Sujet mineur, mais qui est souvent source de bavardages intempestifs : « Non, mets-moi les ♣ à gauche ... » « Non, je n'ai pas joué, il y avait un ♦ dans les ♥ ... »

A l'atout, on le sait, on place la couleur d'atout à la gauche du déclarant. Mais *quid* d'un jeu à Sans-Atout ?

Il n'y a aucune règle quant à la disposition des couleurs. Personnellement, je mets la couleur de l'entame à la gauche du déclarant. D'autres préfèrent mettre les ♠. C'est comme on veut ! Mais attention à bien étaler les cartes, qu'il n'y en ait pas de cachée ! Un truc pour le déclarant : on devrait s'habituer, quand on touche les cartes du mort dans le but de les rapprocher ou de les disposer plus visiblement, à dire "j'adoube" (comme aux échecs quand on touche une pièce sans l'intention de la jouer).

Oui, attention, déclarants, ne touchez pas les cartes du mort, sauf dans l'intention de les ranger! La loi 45 précise qu'une carte du mort doit être jouée si elle a été touchée délibérément (hors "ménage au mort").

S'il joue de la main du mort, le déclarant peut prendre lui-même la carte souhaitée, si nécessaire (le mort s'est absenté, ou il a mal au bras, où il gribouille ses mémoires sur sa feuille de marque ...).

Remarque importante :

Le déclarant joue de sa main et appelle une carte du mort avant que l'Adversaire de Gauche n'ait joué ... il ne peut plus changer sa carte !!

"**carte appelée = carte jouée**"

Donc prenez le temps de regarder ce que met l'adversaire et d'appeler la carte du mort, ça nous évitera d'être appelé en arbitrage ! Parce que c'est très énervant de légiférer sur ce type de cas, et c'est trop bête de se faire pénaliser (en obligeant à mettre une carte qui n'est pas la bonne) ...